

2013/6019 - Lyon 4e - Maison des Associations - Constitution de servitude de passage d'accès et de desserte - 24, 26 et 28 rue Denfert Rochereau - Parcelles cadastrées AN 201, AN 203 et AN 209 - EI 04035 - N° inventaire 04035 T 001-003 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 25/11/2013, p. 2491)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'une constitution de servitude de passage d'accès et de desserte à la Maison des Associations pour un jardin.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Quelques mots Monsieur le Maire sur cette servitude de passage.

Cette délibération technique va nous permettre de mettre une touche finale à un projet né en 2011 sur le plateau de la Croix-Rousse sur une proposition de notre Conseil local de développement.

L'ouverture d'un jardin partagé « jardin sur cour » au cœur de la Croix-Rousse, contiguë à notre nouvelle Maison des Associations vient compléter un réseau déjà important de jardins partagés sur notre arrondissement, et dont l'impulsion avait été donnée dès 2001 par Guilaine Gouzou-Testud. Ce jardin partagé est le fruit d'une collaboration étroite entre la Mairie du 4^e –je voudrais saluer l'action de notre Adjoint Philippe Prieto-, les services de la ville et plus d'une vingtaine d'habitants mobilisés pour faire de ce jardin un lieu citoyen où nous trouverons, au-delà d'un jardin, un compostage collectif avec les résidents des immeubles alentour, un refuge pour les oiseaux et enfin des bacs sur pilotis pour les personnes à mobilité réduite.

Des synergies se mettent en place avec les associations du 4^e arrondissement, notamment avec le réseau santé qui travaille depuis longtemps sur les circuits courts et sur la nécessité de pouvoir donner la possibilité au plus grand nombre d'accéder à une alimentation saine et équilibrée.

Nous aurons l'occasion au cours de ce Conseil, à travers d'autres délibérations de montrer combien notre ville soutient avec force les initiatives citoyennes qui font de notre ville une ville de pointe en matière de développement durable et notamment d'agriculture raisonnée. Cette délibération modeste est une des briques de cette politique et nous vous remercions de la soutenir.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)